



Relevé de conclusions de la quatrième Conférence régionale des ministres des Pêches Majuro (Îles Marshall)

1. Les ministres de l'Australie, des Îles Cook, des Fidji, de Kiribati, des Îles Marshall, des États fédérés de Micronésie, de la Nouvelle-Calédonie, de Niue, de Palau, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Îles Salomon, du Samoa, de Tokelau et de Tuvalu se réunissent le 5 juillet 2023 à l'occasion de la quatrième Conférence régionale des ministres des Pêches, qui se tient à Majuro, aux Îles Marshall.
2. La Conférence accueille également de hauts représentants de Nauru, de la Nouvelle-Zélande, des Tonga et de Vanuatu.
3. Les ministres saluent la participation des partenaires du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP), notamment l'Agence des pêches du Forum (FFA), le Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique (FIP), la Communauté du Pacifique (CPS) et le Programme régional océanien de l'environnement (PROE), et les remercient de leur assistance. De même, le soutien reçu des parties à l'Accord de Nauru est grandement apprécié.

Présidence

4. Les ministres expriment leur gratitude au président sortant, M. Ribanataake Tiwau, de Kiribati, et saluent son dévouement exceptionnel et son travail assidu à la présidence de la troisième Conférence régionale des ministres des Pêches, tenue en 2022.
5. L'assemblée accueille chaleureusement le président entrant, M. John Silk, ministre des Ressources naturelles et du Commerce des Îles Marshall.
6. Les ministres adressent leurs plus sincères remerciements au Gouvernement et à la population des Îles Marshall, pour leur accueil cordial et les dispositions prises en prévision de la Conférence.

Conclusions de la quinzième Conférence des directeurs des pêches de la CPS

7. Les ministres prennent acte des enjeux liés à la gestion durable de la pêche et de l'aquaculture, parmi lesquels les effets du changement climatique sur les ressources halieutiques, la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la croissance économique. Ils soulignent l'importance vitale de la solidarité régionale face à ces enjeux.

8. Les ministres se félicitent des conclusions de la quinzième Conférence des directeurs des pêches et approuvent le consensus auquel sont parvenus les directeurs des pêches quant à l'organisation future de leurs réunions.
9. Les ministres saluent le travail inlassable de la CPS et son rôle majeur dans la fourniture d'un appui technique et scientifique aux États et Territoires insulaires océaniques dans les secteurs des pêches côtières et de l'aquaculture et sur les questions liées à l'océan.
10. Les ministres soulignent la nécessité d'accroître les ressources techniques mobilisées au sein de la CPS en faveur des pêches côtières et de l'aquaculture, et font remarquer que la gestion efficace des pêches côtières est essentielle à la préservation durable des moyens de subsistance.
11. Les ministres soulignent l'importance de la biosécurité aquatique et sollicitent une assistance en vue de l'adhésion des pays à l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA, anciennement OIE).
12. Les ministres approuvent le programme de travail de la CPS relatif au changement climatique dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, qui contribuera à renforcer la résilience aux effets du changement climatique et à garantir la gestion durable des ressources halieutiques de la région, au bénéfice des générations futures.
13. Les ministres approuvent la démarche retenue aux fins de la formulation de la Stratégie régionale pour l'aquaculture, qui s'inscrit dans le droit fil des buts et objectifs définis dans l'évaluation régionale de l'aquaculture et donnera matière à des consultations avec les membres au sujet du potentiel de l'aquaculture régénérative et de ses débouchés.
14. Les ministres saluent le travail entrepris par la CPS aux fins de l'examen à mi-parcours du Cadre régional pour la biosécurité aquatique, et approuvent la désignation de référents nationaux pour la biosécurité aquatique chargés de faciliter la mise en place de réseaux de biosécurité aquatique et les fonctions de supervision du comité de mise en œuvre du Cadre régional pour la biosécurité aquatique.

Pêches côtières et aquaculture

Point sur l'examen des indicateurs du Rapport de situation sur les pêches côtières

15. Les ministres approuvent le processus d'examen approfondi des indicateurs, et adressent leurs plus sincères remerciements aux responsables des pêches, aux organisations non gouvernementales (ONG) et aux organisations de la société civile (OSC) pour leur mobilisation et leur participation, leurs précieuses interventions ayant contribué à enrichir le processus.
16. Les ministres approuvent les projets d'indicateurs actualisés résultant de cet exercice commun et encouragent l'ensemble des parties prenantes à collaborer afin de surmonter les difficultés liées à la mise en place de systèmes fiables de collecte et de gestion des données à l'échelon national.

17. Les ministres insistent sur l'importance d'investir dans le renforcement des processus de collecte, d'analyse et de communication des données, ainsi que dans l'intégration des méthodes de gestion traditionnelles, qui sont garantes de l'efficacité du processus de suivi-évaluation et d'apprentissage.

Projet de rapport de situation sur les pêches côtières 2023

18. Les ministres se félicitent des progrès accomplis au regard de la mise en œuvre des objectifs de la Feuille de route régionale pour une pêche durable en Océanie, tels que décrits dans le projet de rapport de situation sur les pêches côtières 2023, et prennent note de l'amélioration de la qualité des données résultant de la mise en place de mécanismes d'établissement de rapports au niveau national.
19. Les ministres saluent les efforts déployés pour améliorer les indicateurs utilisés dans le rapport de situation et prennent acte de la nécessité de mener de nouvelles études sur les effets, afin de mieux appréhender les tendances à long terme. Les ministres soulignent par ailleurs qu'il importe de disposer de données fiables analysées avec rigueur pour promouvoir des pratiques de gestion durable des pêches côtières dans la région.
20. Les ministres soulignent également la nécessité pour toutes les parties prenantes – administrations publiques, ONG, OSC, et acteurs non étatiques, entre autres – de collaborer et d'œuvrer au renforcement des efforts déployés à l'échelon national en matière de collecte, d'analyse et de notification des données.

Point sur la mise en œuvre du Cadre d'action 2021–2025 en faveur de la transposition à plus grande échelle des régimes de gestion communautaire des pêches dans le Pacifique

21. Les ministres prennent acte de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Cadre d'action en faveur de la transposition à plus grande échelle des régimes de gestion communautaire des pêches dans le Pacifique, des principales conclusions du rapport intitulé *Status of Community-based Fisheries Management in Pacific Islands Countries and Territories* (Rapport de situation sur la gestion communautaire des pêches dans les États et Territoires insulaires océaniques), des progrès réalisés aux échelons régional et national dans la mise en œuvre du Cadre d'action, et des activités prévues au cours de la troisième année de mise en œuvre.
22. Les ministres conviennent qu'il importe de maintenir et d'accroître les budgets de fonctionnement alloués aux échelons national et provincial aux initiatives de gestion communautaire des pêches (GCP), et insistent sur la nécessité de mobiliser des ressources financières en faveur de la mise en œuvre efficace des activités de GCP à l'échelon national.
23. Le succès des actions de GCP nécessitant que les services des pêches disposent d'effectifs adéquats, les ministres chargent les responsables des pêches de veiller à ce que des agents soient mobilisés en nombre suffisant à l'appui de la mise en œuvre de la GCP dans leurs pays respectifs.
24. Les ministres soulignent le rôle fondamental de la GCP pour les pêches côtières et les moyens de subsistance, et l'importance pour les membres de bénéficier d'un appui scientifique et technique complémentaire de la part de la CPS en matière de GCP. Ils demandent que la

création d'un poste dédié à la GCP au sein du Bureau régional de la CPS pour la Micronésie soit accélérée.

25. Les ministres prient instamment les responsables des pêches de mettre en œuvre des plans de travail et des stratégies améliorés en matière de GCP, et conviennent de la nécessité d'établir, de maintenir et de renforcer les cadres et les mécanismes institutionnels destinés à appuyer la bonne mise en œuvre de la GCP et sa réussite à long terme.

Pêches et changement climatique

Résultats de la COP 27, préparatifs de la COP 28 et soutien du mécanisme « Un seul CORP »

26. Les ministres prennent note du rôle de chef de file du PROE au sein du mécanisme « Un seul CORP », des résultats de la participation des petits États insulaires en développement du Pacifique à la COP 27, et de l'état d'avancement des préparatifs menés par « Un seul CORP » en prévision de la vingt-huitième session de la Conférence des parties à la CCNUCC (COP 28).

Point sur les mesures de lutte contre le changement climatique et l'accès aux financements climatiques dans le secteur des pêches

27. Les ministres soulignent qu'en raison du caractère transversal des effets du changement climatique sur les secteurs des pêches et de l'aquaculture, et des vives inquiétudes qu'ils suscitent au sein des communautés océaniques, la collaboration et la concertation entre les principales parties prenantes, ainsi que le renforcement des capacités nationales, sont essentiels pour accroître la résilience et tirer parti des possibilités de financement.
28. Les ministres prennent acte des efforts continus déployés par les organisations du CORP pour aider les membres à accéder aux financements climatiques dans les secteurs des pêches et de l'aquaculture, et renforcer leurs capacités dans le domaine des sciences du changement climatique et de l'adaptation à ce changement.

Pêches et pollution marine

Évolutions récentes des mécanismes mondiaux et régionaux pour la réduction des déchets marins et la lutte contre la pollution marine – conclusions des première et deuxième sessions du Comité intergouvernemental de négociation (CIN) et participation du Pacifique au processus

29. Les ministres prennent acte des conclusions des première et deuxième sessions du Comité intergouvernemental de négociation (INC-1 et INC-2) visant à négocier, d'ici à décembre 2024, un nouvel instrument international juridiquement contraignant couvrant l'intégralité du cycle de vie des plastiques. Ils saluent le soutien apporté par le PROE aux pays insulaires membres de la CPS avec l'aide d'autres organisations du CORP et le concours financier du Gouvernement australien, des Nations Unies, ainsi que d'autres membres et partenaires métropolitains, et encouragent les États membres à rejoindre la Coalition de haute ambition pour mettre fin à la pollution plastique à l'horizon 2040.
30. Les ministres conviennent collectivement de soutenir les efforts visant à promouvoir la coopération et la coordination nationales dans le contexte des initiatives de gouvernance mondiale sur la question des engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés.

31. Les ministres conviennent d'appuyer la mise en œuvre effective de la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL) et de la mesure de gestion et de conservation (2017-04) pour la lutte contre la pollution marine de la Commission des pêches du Pacifique occidental et central (WCPFC), par le biais de mesures de surveillance et de réglementations rigoureuses et ciblées visant à s'assurer que les navires ne continuent pas à se livrer à des activités polluantes illégales.

Réévaluation des événements de pollution marine dans les pêcheries thonières de la région

32. Les ministres prennent acte des efforts engagés par la FFA et la CPS pour évaluer et mettre à jour l'analyse des données d'observation de 2018 relatives à la pollution marine dans les pêcheries thonières de la région.
33. Les ministres se disent favorables au renforcement de la surveillance et de la déclaration des incidents de pollution occasionnés par les navires de pêche, en particulier par les palangriers, et soulignent la nécessité de renforcer l'application des réglementations sur la pollution.
34. Les ministres sont également favorables à la poursuite de l'analyse des données GEN-6 assurée par la FFA et la CPS, en collaboration avec le PROE et le Bureau des parties à l'Accord de Nauru, et conviennent de la nécessité de prendre des mesures globales pour lutter contre la pollution marine et préserver l'intégrité des écosystèmes marins de la région.

Point sur l'évaluation des politiques régionales sur les pêches : Feuille de route sur l'avenir des pêches en Océanie et Nouvelle partition pour les pêches côtières

35. Les ministres prennent note des informations transmises par la CPS et la FFA pour aider les membres dans l'évaluation des politiques halieutiques régionales, à savoir la Feuille de route sur l'avenir des pêches en Océanie et la Nouvelle partition pour les pêches côtières. Ils approuvent les éléments de procédure et le calendrier de cette évaluation.
36. Les ministres approuvent la nomination des six membres (Îles Cook, Fidji, Îles Marshall, Nouvelle-Zélande, Palau et Tokelau) qui siégeront au sein du comité d'évaluation. Ils demandent au comité de s'atteler immédiatement à la rédaction du cahier des charges de l'évaluation, et d'accorder le plus de temps possible à la réalisation de l'évaluation proprement dite.
37. Les ministres prennent acte des consultations approfondies menées avec les membres et des ressources nécessaires (moyens financiers, temps de travail du personnel, analyse technique, notamment) pour mener à bien l'évaluation, et demandent à la CPS et à la FFA de travailler en collaboration avec les responsables concernés afin d'intégrer l'évaluation dans leurs programmes de travail annuels.

Point sur le plan de mise en œuvre de la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050 et l'évaluation de l'architecture régionale

38. Les ministres notent les informations relatives à l'élaboration du plan de mise en œuvre et de suivi de la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050 et de l'évaluation de l'architecture régionale.

39. Les ministres notent avec satisfaction les informations relatives à l'Accord de Suva, et les changements institutionnels qui en découlent.
40. Les ministres conviennent de continuer à appuyer l'élaboration du plan de mise en œuvre et de suivi de la Stratégie 2050, et se disent conscients du rôle majeur que le secteur des pêches doit jouer pour faire en sorte que les principaux investissements et avancées dont il bénéficie contribuent à l'objectif stratégique de la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050.

Points à noter

Suites données aux conclusions de la troisième Conférence régionale des ministres des Pêches

41. Les ministres prennent acte des progrès accomplis par les organisations du CORP dans la mise en œuvre des conclusions de la troisième Conférence régionale des ministres des Pêches, et se déclarent satisfaits des mesures prises pour faire avancer les initiatives convenues.
42. Les ministres conviennent de l'importance d'une collaboration et d'une coordination efficaces entre les organisations du CORP pour faire face aux enjeux régionaux propres au secteur de la pêche et promouvoir une gestion durable des ressources halieutiques dans le Pacifique. Ils insistent sur l'importance d'une coopération et d'un appui continus des organisations du CORP afin de concrétiser les objectifs communs, au bénéfice des États et Territoires insulaires océaniques.